



OBJET : Autorisation donnée au Maire pour le dépôt d'une déclaration préalable pour travaux de création d'un local gardien à l'école élémentaire Pasteur situé 11 Boulevard du onze Novembre 1918.

LE MAIRE D'HERBLAY-SUR-SEINE

Vu les articles L2122-21 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R421-13 à R421-17 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération municipale n°2020/020 en date du 30 mai 2020 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de travaux de création d'un local gardien à l'école élémentaire Pasteur nécessitant une autorisation d'urbanisme.

CONSIDERANT

Que le Maire a été expressément autorisé par son conseil municipal pour pouvoir procéder aux dépôts de demande d'autorisation d'urbanisme au nom de la commune,

Que la ville d'Herblay-sur-Seine souhaite procéder aux travaux de création d'un local gardien à l'école élémentaire Pasteur.

DECIDE

De procéder à la demande de dépôt d'une déclaration préalable pour travaux de création d'un local gardien à l'école élémentaire Pasteur situé 11 Boulevard du onze Novembre 1918.

DIT

Que la présente décision municipale sera inscrite au registre des décisions municipales.

Que la présente décision sera publiée sur le site internet de la ville (www.herblaysurseine.fr).

Que la présente décision municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site de télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.



Philippe Rouleau
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise

HOTEL DE VILLE
43 rue du Général de Gaulle
CS 40003
95221 Herblay-sur-Seine Cedex
Tél : 01 30 40 47 00 - mairie@herblay.fr
www.herblay.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20230104-DM2023-001-AR
Date de télétransmission : 09/01/2023
Date de réception préfecture : 09/01/2023